



**Dow AgroSciences**

# Eclipse™ III Herbicide

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>HERBICIDES</b>
---------------	----------	----------	-------------------

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Ce co-emballage contient :

Herbicide Eclipse III A

N° D'HOMOLOGATION 29032 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : clopyralide (présent sous forme de sel de monoéthanolamine) 360 g/L  
Solution

Herbicide Eclipse III B

N° D'HOMOLOGATION 29033 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Glyphosate,( présent sous forme de sel de diméthylamine) 480 g/L  
Solution

**ATTENTION**  **POISON**

**DANGER - IRRITE LES YEUX ET LA PEAU  
NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET :            Herbicide Eclipse III A            1,0 L - vrac  
                                  Herbicide Eclipse III B            1,0 L - vrac

**Dow AgroSciences Canada Inc.**

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Danger - irrite les yeux et la peau

Nocif si absorbé par la peau.

Sensibilisant potentiel de la peau

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **COMBUSTIBLE**

Éviter le contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines.

Les préposés doivent porter une combinaison propre par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistants aux produits chimiques. Des lunettes monobloc ou un écran facial sont requis au cours du mélange et du chargement. Les gants ne sont pas requis au cours d'applications par pulvérisateur à rampe mais ils sont requis au cours du mélange/chargement, du nettoyage et des réparations. Pour l'application qui utilise de l'équipement à main, porter des gants résistants chimiques.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

**UNE FOIS LA PULVÉRISATION EFFECTUÉE OU À LA FIN DE LA JOURNÉE :** Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Si l'on doit absolument s'y rendre, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, entreposées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près de la nourriture pour humains et pour animaux, des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres pesticides ou herbicides destinés à des cultures sensibles au clopyralide. Entreposer dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. En cas de déversement mineur, absorber avec de l'argile absorbante.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants Réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **INFORMATION GÉNÉRALE**

L'herbicide Eclipse III est un herbicide de post-levée à diluer dans l'eau pour utilisation dans les cultures de colza canola tolérant au glyphosate seulement. Il est facilement absorbé par les feuilles et les racines et se diffuse à la fois vers le haut et vers le bas dans les plantes. Ce mélange en réservoir procure la suppression tout au long de la saison du chardon des champs et autres mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger d'agent tensioactif, de pesticide, d'huile herbicide ou une autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LE MÉLANGE ET L'APPLICATION**

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES FRUITS DES RÉCOLTES, LES PLANTES ET LES ARBRES UTILES, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

**APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**

Ne pas utiliser dans les serres.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

**ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES.** Éviter toute dérive, car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses produisant de fines particules (bruine), celles-ci étant plus susceptibles de dériver.

Il pourrait rester des résidus d'herbicide Eclipse III dans le sol à la saison prochaine, ce qui entraverait alors la croissance des plantes sensibles. Voir « Rotation des cultures » ci-dessous.

**N'APPLIQUER L'ECLIPSE III QUE SUR LES VARIÉTÉS DE COLZA CANOLA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.**

**TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE COLZA CANOLA SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE COLZA CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

Un jaunissement visible et de courte durée peut se produire lorsque l'herbicide Eclipse III est appliqué tardivement au stade de 4 à 6 feuilles. Cet effet est temporaire et n'influence pas la croissance, la maturité ni le rendement des cultures.

**LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.**

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau en y déversant les eaux usées ou en y lavant l'équipement.

L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

#### **Rotation des cultures**

Les champs ayant été traités avec l'herbicide Eclipse III peuvent être ensemencés l'année suivante en blé, en avoine, en orge, en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses, de trèfle ou de luzerne), en graminées fourragères, en lin, en colza canola, en maïs, en moutarde, en la betterave à sucre, en pois de grande culture ou aménagés en jachère d'été. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemencer en pois fourrager avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois fourrager cultivé en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois fourrager (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant de Dow AgroSciences Canada ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer des pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.  
Au cours des 10 mois suivant le traitement, ne pas semer de pois de grande culture.

### **Pacage**

Allouer au moins 3 à 5 jours avant de paître les surfaces traitées.

### **Zones non ciblées**

Éviter de contaminer l'eau, les fossés d'irrigation ou les terres non ciblées par le traitement. Ne pas utiliser l'herbicide Eclipse III dans les zones suivantes : eaux stagnantes ou courantes, côtés internes ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

### **Fumier et paille**

Les résidus d'herbicide accumulés dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il ne faut donc pas utiliser de la paille ou des résidus de cultures traitées comme compost ou paillis pour des plantes à feuilles larges sensibles. Si la paille ou les résidus sont utilisés comme litière ou comme nourriture pour les animaux, n'épandre ensuite ce fumier que dans les champs réservés aux cultures qui tolèrent le clopyralide comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les graminées fourragères, le colza canola ou le lin. Ne pas faire pousser de pois, de haricots, de lentilles, de pommes de terre, de tournesols ni d'autres cultures sensibles sur une terre qui a été recouverte au cours des 12 derniers mois de paille contenant des résidus de clopyralide.

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION**

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation :

1. Utiliser des buses à grand débit qui projettent la bouillie en grosses gouttelettes.
2. Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).
3. Pulvériser la bouillie à une dose de 100 L/ha.
4. Ne pas faire le traitement si la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

### **Nettoyage de l'équipement**

L'équipement utilisé pour pulvériser l'herbicide Eclipse III doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles. Pour connaître la marche à suivre pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation, communiquer avec le détaillant d'herbicide Eclipse III.

### **DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET L'APPLICATION**

#### **Préparation de la bouillie de pulvérisation**

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, verser l'herbicide Eclipse III A en premier dans le réservoir du pulvérisateur. Une fois qu'on a rempli celui-ci à moitié d'eau, ajouter l'herbicide Eclipse III B pendant que le reste de l'eau est versé dans le réservoir.

#### **Taux d'application**

L'herbicide Eclipse III permet la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces indiquées dans le tableau ci-dessous. Appliquer 0,28 L/ha d'herbicide Eclipse III A et 0,94 L/ha d'herbicide Eclipse III B dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer lorsque le colza canola en est au stade de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille. S'assurer que les cultures n'ont pas dépassé le stade de croissance recommandé.

### **Mauvaises herbes supprimées**

Graminées annuelles :

folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané

Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges :

tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola spontané non tolérant au glyphosate (colza), ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, renouée liseron, bourse à pasteur, saponaire des vache, silène noctiflore, renouée

Mauvaises herbes vivaces (suppression saisonnière) :

chiendent, chardon des champs, laiteron des champs (parties aériennes, pendant toute la saison),

pissenlit à diamètre de <15 cm (parties aériennes, pendant toute la saison)

pissenlit à diamètre de >15 cm (répression)

### **ZONES TAMPONS**

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (par exemple, des prairies, des forêts, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres ou des zones arbustives).

<b>Méthode d'application</b>	<b>Culture</b>	<b>Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des habitats terrestres</b>
Pulvérisateur agricole	canola	2

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Eclipse III contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 4 et au groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Eclipse III et à d'autres herbicides du groupe 4 et/ou groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Eclipse III ou les herbicides du même groupe 4 et/ ou groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à [www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

040215

Code de l'étiquette: CN-29032 29033-004-F  
Remplace: CN-29032 29033-003-F